

Séance du 11 avril 2024

Date : 11/04/2024
Numéro : D_2024_25

Nombre de Membres		
En Exercice	Présents	Votants
19	19	19

Date de la convocation
05/04/2024

Date d'affichage

L'an deux mille vingt-quatre et le onze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Christian PEYRET, Maire de Nogaro.

Présents : M. Christian PEYRET, Mme Christine CARRERE CAMPISTRON, M. Joseph BELTRI, Mme Maryse MARTINOT, M. Roger COMBRES, M. Bernard HAMEL, M. Jean-Claude DROUARD, Mme Rolande DELORD, M. Patrick FRANCH, Mme Josiane LAPEYRE, M. Daniel LAFFORGUE, Mme Christine MARQUE, M. Hervé DAUGA, Mme Edith LARRIEU, Mme Marie-France SANTOS, M. Stéphane CAMPGUILHEM, Mme Magali MARQUE, M. Thomas ESCUDIER, Mme Justine QUITADAMO.

Absents excusés :

Pouvoirs :

Secrétaire : Stéphane CAMPGUILHEM

Objet de la délibération : Adoption du Budget Primitif 2024

Monsieur le Maire a l'honneur de soumettre à votre examen le projet de budget primitif de la Commune pour l'exercice 2024 qui a été examiné lors des commissions des finances du 27 mars 2024 et du 4 avril 2024.

Ce projet de budget vous est présenté au moyen de divers documents que vous trouverez en annexe du présent rapport :

- balance générale (CA 2023 et BP 2024) ;
- feuillets du détail par chapitres et articles ;
- dépenses et recettes d'Investissement détaillées
- état de la dette
- ratios (seront déposés sur table)

Le budget qui vous est proposé, toutes opérations confondues, est équilibré à un montant de recettes et de dépenses de 6 589 097,00 € se répartissant ainsi :

- section de fonctionnement : 4 217 547,00 € soit 64 %
- section d'investissement : 2 371 550,00 € soit 36 %

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Comme toujours, et dans le souci de gérer au plus près les crédits et d'affiner les prévisions au plus juste, le budget a été établi en tenant compte des réalisations de 2023, avec réalisme pour ce qui est des dépenses, avec prudence pour ce qui est des recettes autres que celles qui peuvent être connues avec exactitude.

Les crédits ouverts en section de fonctionnement s'élèvent **4 217 547,00 €** équilibrées en recettes et en dépenses.

Les **dépenses réelles** de fonctionnement sont prévues à hauteur de **3 722 371,00 €**.

Les **recettes réelles** de fonctionnement sont prévues à hauteur de **3 899 199,00 €**.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal Tribunal administratif Pau 64000 - Villa Noulibos 50 cours Lyautey CS 50543 64010 Pau Cedex; Téléphone : 05 59 84 94 40 ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

L'épargne de gestion est donc prévue au taux de **4,53 %** (1,46% au budget primitif 2023). Il faut surtout noter que l'épargne de gestion, n'est pas suffisante pour couvrir l'amortissement annuel en capital des emprunts précédents (le ratio DRF + annuité en K / RRF s'établit à **1,02**).

Les dépenses de personnel restent le plus gros poste du budget de fonctionnement, à hauteur de **1 720 200,00 €** (42,49 % des dépenses de Fonctionnement).

En recettes, le produit global des impôts et taxes inscrits dans ce projet de budget (la solution fiscale proposée fait l'objet d'un rapport spécial qui est débattu séparément, point Finances N°1), s'élève à **2 047 707,00 €** (contre 1 986 024,00 € au BP 2023, soit + 61 683,00 €). En contrepartie le montant des dotations de l'état s'élève à 1 153 251,00 € contre 1 299 425,00 € en 2023. Soit une différence de 146 174,00 € ; conséquence de la réforme de la Taxe d'Habitation, qui par ailleurs, apparaît à nouveau dans la fiscalité directe au titre des résidences secondaires.

Enfin, on observera que la dotation forfaitaire de D.G.F s'élève à **240 633,00 €**, soit en progression de **4 754,00 €** par rapport à la même dotation perçue en 2023 (235 879,00 €) ; la dotation de solidarité rurale s'élève à **229 880,00 €** soit en augmentation de **32 147,00 €** par rapport au montant perçu en 2023 (197 733,00 €).

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement ouvre des crédits à hauteur de **2 371 550,00 €** (contre 2 561 005,00 € en 2023).

Les dépenses d'équipement brut (C 21,23, 45 et 72)

- Leur montant s'élève à **1 492 253,00 €** ; le taux d'équipement se situe à **62,93 %** (82.01 % au B.P. 2023) ;
- Les Restes à Réaliser correspondent à divers travaux sur l'ensemble des bâtiments communaux et de l'achat d'équipements et des subventions restant à percevoir : soit un solde positif de 19 498,00 €
- Parmi les financements nouveaux, sont budgétisés d'une part des crédits pour concrétiser des décisions antérieures du Conseil Municipal ou bien financer des opérations ou programmes qui ont été envisagés mais restent à adopter définitivement par le Conseil Municipal.
- Les crédits nouveaux ouverts en section d'investissement sont ainsi répartis :

1/ 174 112.00 € pour les immobilisations incorporelles (logiciels ; subventions opération façades ; frais d'insertion des marchés publics ; diverses études d'aménagement, cinéma).

2/ 1 492 253.00 € pour les immobilisations corporelles dont la répartition vous est présentée dans le document joint au présent rapport.

Analyse des recettes d'investissement :

Globalement, les dépenses d'équipement brut se trouvent ainsi financées :

1 002 813.00 € sur ressources propres, **494 464.00 €** par des dotations, subventions ou participations et **839 751.00 €** par de l'emprunt.

La participation au titre du FCTVA s'élève à **60 000,00 €** ; montant obtenu par application du taux de 16.404% aux dépenses éligibles inscrites aux comptes 21 et 23 du CA 2023.

Les deux ratios de structure qui permettent d'apprécier le niveau d'endettement évoluent comme suit : 42,74 contre 53,74 au BP 2023 pour le ratio de solvabilité ; 6.10 contre 6.55 au BP 2023 pour le ratio d'endettement (Dettes/RRF). Un document joint au présent rapport explicite l'état de la dette en 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés (pour : 19, contre : 0, abstention : 0) adopte la proposition budgétaire présentée

Pour extrait conforme
Nogaro, le 14 avril 2024
Le Maire de NOGARO
Christian PEYRET

